

5.7 LA POLITIQUE FISCALE

Certains opposants à l'ALE disent également que la réforme de l'impôt canadien sur les revenus est une forme d'harmonisation des politiques qui peut être attribuée à l'ALE. En fait, déjà avant les négociations sur l'ALE, le gouvernement avait bien l'intention de rapprocher davantage les niveaux d'imposition canadiens de ceux des États-Unis, lorsque cela est possible, afin de préserver la position concurrentielle du Canada et d'établir des règles de jeu équitables en vue de nouvelles perspectives d'investissement¹³³. L'harmonisation fiscale n'est peut-être pas une conséquence de l'ALE, mais il n'en reste pas moins que l'intégration accrue des marchés canadiens et américains suite à l'ALE intensifiera les pressions exercées en vue d'harmoniser les pratiques et les politiques fiscales ou de faire en sorte que leurs effets soient comparables.

¹³³ Voir section 4.1 et 4.2.5 (Réactions).